

Le 7 mars 2016

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 7 mars 2016 à 19h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire suppléant, François Reid, et les conseillers : Ron Stewart, Robert Deschamps, Barbara Bellingham, Robert Young et Agnes Wightman, tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Nicole Blinn, directrice générale est aussi présente.

ABSENCE

Le maire, Greg Vaughan

16-03-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, enlèvent le sujet suivant :

18)Travaux routier -TECQ

16-03-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée Régulière, tenue le 01 février 2016, soit adopté.

16-03-03

COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN MARS 2016

Total des salaires : \$ 11 368.22

CHÈQUE FOURNISSEUR NO.

1875*	SAAQ	6 véhicules	5 190.53
1876	Atelier et Découpage Bourgea	Tracteur	55.79
1877	Axion		197.01
1878	Peter Beaucage	Enlèvement neige –fév.	2 197.27
1879	Bell		457.89
1880	Bell Mobility		23.00
1881*	Carrière Dunham	Abrasifs	4 157.62
1882*	CIUSSS de l'Estrie	Twinrix / Yvan Pellerin	130.00
1883*	CLD Brome Missisquoi	Carte vélo rés. 15-11-11	153.30
18848	CSL Industriel Inc.	S.I.	264.16
1885	CT Copieur	Contrat	187.47
1886*	Groupe Deslandes Fortin	Vidange usine	994.53
1887	Dépanneur Stanbridge East		21.29
1888*	Le Groupe XYZ	Pont chemin Perry	1 724.63
1889	Hydro Québec		2 237.75

CHÈQUE FOURNISSEUR NO

1890	Indigo books & music Inc.	Biblio	22.93
1891	Info Page	S.I.	335.62
1892*	Équipements Inotrac Inc.	Tracteur	666.86
1893	Stéphane Matte	Rép.ordinateur	30.00
1894*	Mines Seleine	Safe – T – salt	2 175.45
1895*	Paradis Lemieux Francis	Dossier 48-101 / consul	7 414.74
1896	Pièces d’auto St. Jean	S.I. / garage	173.93
1897	Postes Canada		107.34
1898	Premier Tech Aqua		1 167.48
1899	Chauffage P. Gosselin Inc.		3 023.01
1900	Rhicard Excavation & Trans.	4 voyages abrasifs	275.94
1901	R.I.E.D.S.B.M.	jan & fév.	3 622.42
1902	Récupération 2000 Inc.	jan. & fév.	5 484.74
1903	Réseau Biblio	Biblio	1 504.41
1904*	Seney Électrique Inc.	Maintenance / rue Kemp	855.34
1905*	Techno Contrôle 2000	Inspection / maint.	272.49
1906	Telus		151.41
1907*	Groupe Ultima	Assurance	1 267.00
1908	Annulé		-
1909*	Hydro Québec	Raccordement temporaire.2 Kemp	438.05
1910	Ministre du revenu du Québec	Retenues Prov.	2 737.55
1911	Nicole Blinn	Petite caisse	170.97
1912*	Receveur Générale	System télécommunication	516.00
1913*	CSST	Avis de cotisation	462.98
1914*	Les Entreprises Myrroy inc.	Facture 2015	3 541.23

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

16-03-04

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

- ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 7 juillet 2006;
- ATTENDU QUE** chaque municipalité locale se doit de produire un rapport annuel pour l’année précédente et l’adopter par résolution, tel que prescrit par l’article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;
- ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);
- ATTENDU QUE** pour compléter les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel, le coordonnateur de la MRC Brome-Missisquoi a élaboré un fichier Excel additionnel;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2015 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité Stanbridge East;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu à l'unanimité:

- Que la municipalité de Stanbridge East adopte son rapport d'activités annuel 2015 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique.

16-03-05

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 87,865\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham et résolu unanimement que la municipalité de Stanbridge East informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

16-03-06

ANDRÉ PARIS INC. – FAUCHAGE

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu d'accepter la soumission faite par André Paris inc. au montant de 6,527.00 \$, plus les taxes, pour le fauchage de juin et la coupe complète en septembre 2016 sur environ 34 km.

16-03-07

OFFRE DE SERVICE – LES ENTREPRISES MYRROY INC.

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu d'accepter l'offre de service faite par les Entreprises Myrroy Inc pour le balayage de nos rues pour l'année 2016 pour 110.00\$ / heure.

16-03-08

JOURNÉE RÉGIONALE DE DISTRIBUTION D'ARBUSTE- 14 MAI 2016

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu que la municipalité distribuera gratuitement 140 arbustes afin d'aider les citoyens à aménager leurs rives.

CABBE- SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2015

La municipalité ne souhaite pas participer à la soirée hommage aux bénévoles 2015.

16-03-09

SOIRÉE VINS & FROMAGES RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu que la municipalité alloue un montant de 500\$ pour la soirée vins & fromages le 16 avril 2016 en reconnaissance des bénévoles municipaux. Il est convenu que la directrice générale organisera l'évènement.

16-03-10

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Agnes Wightman, et résolu à l'unanimité de décréter le mois d'**avril est Mois de la Jonquille** et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

16-03-11

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

La directrice générale dépose la liste;

- 4800_49_2510
- 5197_44_0390
- 5097_97_2968
- 4999_53_3578
- 5097_75_5257
- 5097_75_8945
- 5393_19_3565

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu de vendre les immeubles ci-haut pour défaut de paiement de taxes si les propriétaires ne paient pas au moins les montants exigés plus intérêt, avant le 16 mars 2016.

16-03-12

ÉTATS FINANCIERS 2015 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Barbara Bellingham, et résolu d'accepter le Rapport financier 2015 et le Rapport du vérificateur externe, tel que préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton représenté par M Bruno Chrétien C.A.

16-03-13

COMPTABILISATION-SUBVENTION À RECEVOIR AU 31 DÉC. 2014

CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT QUE selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les subventions à recevoir auraient dû être comptabilisées de manière rétrospective;

CONSIDÉRANT QUE si les subventions à recevoir avaient été comptabilisées au 31 décembre 2014, l'excédent de l'exercice aurait été diminué de 218 199\$ en 2015 et augmenté du même montant en 2014, les actifs financiers et l'excédent accumulé aurait été augmenté de 218 119\$ au 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Agnes Wightman et résolu que ce conseil autorise la comptabilisation au 31 décembre 2015 un montant de 218 119\$, relativement à des subventions à recevoir au 31 décembre 2014.

Date	Numéro de compte de Grand Livre	Description	DT	CT
31/12/2015	59-11000-000	Excédent Fonct. Non Affecté		218 119.00
31/12/2015	59-12000-000	Financement Des Inv. En Cours	218 119.00	
			218 119.00	218 119.00

16-03-14

PROMESSE DE CESSION DE SERVITUDE-RÉSEAU HYDRO RUE KEMP

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire prolonger le réseau d'électricité afin de desservir sur la rue Kemp;

ATTENDU QU' à cette fin, un hauban doit être installé sur une partie de les propriétés des propriétaires et que des servitudes doit être consentie en faveur d'hydro Québec pour l'installation et l'entretien de ce hauban;

ATTENDU QUE les propriétaires et la municipalité en sont venus à une entente à cette fin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'approuver les termes de les ententes, soumise au conseil, relative aux promesse de cession d'une servitude en faveur d'hydro Québec à des fins d'implantation et d'entretien d'un hauban sur les lots P-2888-2, P-2888-3 et 2894-3 et d'autoriser le maire, Greg Vaughan ou en son absence le maire suppléant, François Reid, et la directrice générale, Nicole Blinn, à signer ces ententes pour et au nom de la Municipalité.

16-03-15

APPUI FINANCIER-PROJET TERRAIN MULTISPORT- ASSOCIATION DES LOISIRS DE STANBRIDGE EAST-PIC 150

**La conseillère Agnes Wightman déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.*

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs de Stanbridge East on déposer une demande au programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) (résolution n° 15-06-17);

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Loisirs de Stanbridge East planifient et organisent des activités et des sports pour toute la population de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Association désire améliorer l'utilisation du terrain de tennis afin qu'elle soit adaptable à des activités sportives variées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que la municipalité accepte de participer financièrement au projet pour un montant de 11, 040\$, soit 50% des estimations déposées, conditionnellement à l'obtention de la subvention. (Suivi Budget 2017)

ABSTENTION : La conseillère Agnes Wightman

16-03-16

AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TERRAIN MULTISPORT- ASSOCIATION DES LOISIRS DE STANBRIDGE EAST-PIC150

**La conseillère Agnes Wightman déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.*

CONSIDÉRANT QUE l'appel de propositions du programme demande que l'organisme promoteur confirme, dans le cas où il n'est pas propriétaire de l'infrastructure, qu'il a l'autorité nécessaire pour effectuer les travaux prévus dans le cadre du projet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Stewart appuyé par la conseillère Barbara Bellingham et résolu;

- que la municipalité de Stanbridge East autorise l'Association des Loisirs Stanbridge East de gérer et d'utiliser le terrain de tennis, propriété de la municipalité, afin d'améliorer les infrastructures existantes;
- Que la municipalité veillera à l'entretien périodique du terrain multisports une fois cette aire aménagée.

ABSTENTION : La conseillère Agnes Wightman

FERMETURE ANCIEN CHEMIN MITOYEN

- CONSIDÉRANT** le chemin montré au plan originaire longeant les lots P-2368, 2367, 2358, 2357 du cadastre du Canton de Stanbridge situés à l'Est du chemin, sur le territoire de la Municipalité de Stanbridge East et les lots P-2155, 2158, P-2160, P-2168 et 2169 du cadastre du Canton de Stanbridge situés à l'Ouest du chemin, sur le territoire de la Municipalité du Canton de Bedford;
- CONSIDÉRANT** le rapport de l'arpenteur-géomètre Daniel Jodoin en date du 11 juin 2014 sous le numéro 14344 de ses minutes, lequel conclut que cet ancien chemin public se situe sur le territoire des deux municipalités;
- CONSIDÉRANT** que ce chemin a été cadastré et est désormais connu comme étant constitué des lots 3348 et 3349 du cadastre du Canton de Stanbridge tel qu'il appert du plan cadastral par l'arpenteur-géomètre Daniel Jodoin en date du 22 mai 2015 sous sa minute 14510;
- CONSIDÉRANT** que ce chemin n'a jamais fait l'objet d'un règlement ou d'une résolution de fermeture par les municipalités et qu'il est donc toujours considéré comme un chemin public;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Bedford et la Municipalité de Stanbridge East souhaitent procéder à la fermeture de ce chemin et en conserver leur moitié respective à des fins de réserve foncière, tout en permettant aux propriétaires riverains de l'occuper à des fins de chemin privé;
- CONSIDÉRANT** en effet que le chemin est utilisé pour donner accès aux lots qui y sont adjacents et que les Municipalités se sont entendues pour consentir une servitude de droit de passage en faveur de ces immeubles, à charge par ces derniers d'en assumer l'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par la conseillère Agnes Wightman est résolu :

- De fermer la partie du chemin initialement montré à l'originaire située sur le territoire de la Municipalité et constituée du lot 3349 du cadastre du Canton de Stanbridge;
- Que la Municipalité consente une servitude de passage sur le lot 3349 en faveur des immeubles adjacents au chemin montré au plan originaire, soit les lots P-2155, 2158, P-2160 P-2168, 2169, P-2368, 2367, 2358, et 2357 du cadastre du Canton de Stanbridge afin de maintenir un accès à ces immeubles et qu'ils puissent l'occuper à des fins de chemin privé;
- Que la servitude soit consentie à condition que les propriétaires assument l'entière charge de tous travaux d'amélioration ou d'entretien du chemin afin de le rendre conforme aux fins pour lesquelles ils souhaitent l'utiliser et qu'ils donnent quittance complète et finale à la municipalité à l'égard de la fermeture de ce chemin à titre de chemin public.
- Que les frais de notaire pour la cession de ces servitudes soient assumés pour moitié avec la Municipalité du Canton de Bedford.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 02.

Nicole Blinn, directrice générale

François Reid, maire suppléant